

# Les nouvelles pacifistes

## Un pacifiste

Le prix Nobel de la Paix a été attribué à... M. Léon Jouhaux ! Peu d'hommes, en effet, ont aussi peu travaillé pour la paix que ce ventripotent personnage. On peut même dire que la guerre lui doit beaucoup. M. Jouhaux, président d'une Centrale syndicale inféodée au bloc américain, M. Jouhaux, président du Conseil économique dont le principal travail est d'amenuiser chaque jour un, peu plus le pouvoir d'achat, M. Jouhaux, membre de la délégation française à l'ONU, où l'on prépare la prochaine dernière, M. Jouhaux : prix Nobel de la Paix !

De quoi se marrer !

Il est vrai que la Suède n'en est pas à cela près. Pas de danger qu'elle donne le prix Nobel à Claude Provost, objecteur de conscience, puisqu'elle l'a expulsé, en décembre dernier, au mépris des articles 13 et 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Il faut être un homme pour faire valoir ses droits. M. Jouhaux, lui, ne sait que monnayer sa servilité.

[/Bernard Salmon./]

## À propos d'une réunion

Le Comité pour la reconnaissance légale de l'objection de conscience a organisé, le vendredi 18 janvier, une réunion privée à la salle de Géographie. À cette réunion étaient invitées diverses personnalités qu'il semblait intéressant d'instruire du difficile problème de l'objection de conscience.

Claude-Henri Sellier, secrétaire du Comité, ouvrit la séance, présidée par Jo Kreutz, en disant tout simplement ce qu'étaient les objecteurs de conscience et quels infâmes traitements on leur faisait subir.

L'abbé Pierre, ensuite, commenta le projet de loi dont il fut un des signataires. Il dit sa sympathie pour les objecteurs et la honte qu'il éprouvait en songeant à leur sort malheureux.

Jean Gauchon, brillamment, exposa les vues des objecteurs, et mit l'accent sur ce fait que des objecteurs athées existaient aussi (ce que les orateurs précédents n'avaient point précisé). Il dit ce que furent les procès et ajouta que les juges eux-mêmes espéraient en le législateur.

Henri Roser, à son tour, présenta l'objection de conscience comme une affirmation de l'esprit. Dans son magistral exposé ce sympathique pasteur, lui-même objecteur, réclama avec force leur droit à la liberté. Jacques Blois, lui, parla du rapport de la conscience et de la loi. Un autre avocat des objecteurs, Raymond de la Pradelle, démontra que le droit moderne de la guerre ne permettait plus au combattant d'obéir aveuglément à ses supérieurs. Il conclut en réclamant le droit à l'objection de conscience au nom de l'honneur – militaire (!).

Cette réunion eût déçu des camarades bien au courant de la question. Or il s'agissait de poser le problème, sans passion, devant des personnalités souvent hostiles jusqu'alors. Juges, militaires, religieux étaient présents. Aucune note discordante dans la salle. J'ai l'impression qu'un pas a été franchi vers la reconnaissance de l'objection. Une seule critique : à l'exception de Gauchon et Roser, les autres orateurs laissèrent l'impression que l'objection de conscience était seulement religieuse. Il faut que l'on sache une fois pour toutes que nous n'accepterons pas et même que nous combattrons tout projet tendant à reconnaître la seule objection de conscience religieuse.

# Sur le globe

**Allemagne** – Le Congrès triennal de l'Internationale des Résistants à la guerre (W.R.I.) s'est tenu à Brunswick du 27 au 31 juillet dernier. Dans un message au Congrès, Laurance Housman déclarait : « Nous n'avons pas essayé de condamner les vainqueurs de la guerre comme cela a été fait pour les vaincus, pour leurs crimes. Seul, un tribunal international impartial, chargé de rechercher les responsabilités des deux côtés, aurait pu le faire. Mais pour cela, les vainqueurs n'ont eu ni le courage ni l'honnêteté nécessaires. »

**France.** – César Bugany a été déchu de la nationalité française ! Il est donc libéré mais risque un tas de désagréments dont le moindre n'est pas l'expulsion ! À noter que l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « tout individu a droit à une nationalité » et que « nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ». Le Gouvernement français, comme le Gouvernement suédois d'ailleurs, avait signé cette déclaration le 10 décembre 1948.

**US army.** – Les joies de l'occupation. – Les collisions, rixes et autres accidents ont tué plus de 40 soldats américains et blessé 100 autres en un seul mois dans l'Allemagne de l'Ouest.

**USA** – Le 4 septembre, des pacifistes new-yorkais ont entouré le bureau de John Foster Dulles, pour protester contre les termes du traité de paix avec le Japon.

**Danemark.** – La Chambre danoise a voté l'augmentation de la durée du service militaire au Danemark : dix-huit mois au lieu d'un an.

[/B. S./]